



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 7
Absent(s) : 9

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Richard FAURE, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Christiane GALLON

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Madame Christiane GALLON est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signent.

AFFAIRES GENERALES

2022-070 Ouvertures dominicales exceptionnelles 2023

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,
Vu la demande formulée par courrier par la S.A.S MAZAGRAN SERVICE, Supermarché BI1 de Saint-Georges-sur-Baulche,
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
Vu l'avis favorable émis par le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Auxerrois en date du 29 septembre 2022,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Considérant que les 2 dimanches suivants : 24 et 31 décembre 2023 ainsi que les commerces de vente au détail concernés,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 à savoir 2 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 24 et 31 décembre
- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame le Maire indique avoir reçu de la S.A.S MAZAGRAN Service, Supermarché B11, une demande d'ouverture exceptionnelle dominicale (pour le dimanche entier) pour 2 dimanches de 2023.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Auxerrois a donné un avis favorable par délibération du 29 septembre 2022.

FINANCES

2022-071 Correction d'une erreur matérielle – Délibération n°2022-063

Vu la délibération n°2022-063 concernant le nouveau calcul de la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux) suite au transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté de l'Auxerrois,

Vu l'erreur matérielle concernant le montant initial pour la rue des Champs de Saint Eusèbe et la rue des Cailloux,

Vu le transfert de compétence de l'assainissement au profit de la communauté d'agglomération, effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Considérant qu'en vue des prochains permis de construire à délivrer, il y a lieu de faire un nouveau calcul de la PVR en supprimant la partie « assainissement », comme il suit :

- Pour la rue des Champs de St Eusèbe et la rue des Cailloux : **4,33 euros** au lieu de 5,62 euros au mètre carré .
- Pour la rue de Lindry à Montmercy : **4,03 euros** au lieu de 5,50 euros au mètre carré.

La présente délibération prendra effet de façon rétroactive, pour les permis de construire délivrés postérieurement au transfert de compétence et pour lesquels il sera remboursé le trop-perçu.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame le Maire indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du dernier Conseil Municipal concernant les montants de calcul de la PVR pour la rue des Champs de Saint-Eusèbe et la rue des Cailloux.

2022-072 Autorisation de reprise d'une provision et versement d'une subvention – Budget Vierge de Celle

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2, L2331-8, R2321-2 et R2321-3.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

Vu la délibération 2016-047 du Conseil Municipal de Saint-Georges-sur-Baulche constituant une provision

CONSIDÉRANT qu'une provision avait été constituée en 2016 pour prévenir les éventuelles pertes du budget du lotissement de la Vierge de Celle.

CONSIDÉRANT qu'il faut équilibrer le budget du lotissement de la Vierge de Celle par le biais du versement d'une subvention de la commune pour un montant de 63 578 €

CONSIDÉRANT que les crédits ont été inscrits au BP 2022 du budget général, chapitre 78, article 7815 pour un montant de 290 000 € et au chapitre 67, article 67441 pour un montant de 353 578 €

CONSIDÉRANT que les crédits ont été inscrits au BP du lotissement de la Vierge de Celle au chapitre 74, article 74741 pour un montant de 353 578 €.

Le Conseil Municipal autorise la commune à verser au budget du lotissement de la Vierge de Celle une subvention

de 353 578 € (reprise 290 000 € + subvention équilibre 63 578 €)

Le Conseil Municipal décide de reprendre la provision pour risques et charges financières à hauteur de 290 000€, constituée en 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame EDOUARD précise qu'il s'agit d'écritures de fin d'année ; que les provisions pour risque sont à reprendre pour équilibrer le budget.

2022-073 Virement de crédits – Section Investissement – Budget Principal

Afin de régler l'acquisition des photocopieurs, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les virements de crédits comme il suit :

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
336 « voirie » 2151 réseau voirie		- 10 000€
345 « acquisition MDE » 2183 matériel informatique	+ 4 000€	
346 « acquisition Ecole maternelle » 2183 matériel informatique	+ 2 800€	
347 « acquisition Ecole Elémentaire » 2183 matériel informatique	+ 3 200€	

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame EDOUARD rappelle que les photocopieurs ont été commandés en 2021 mais n'ont été livrés que courant 2022. Il convient de faire des transferts de crédits.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

- L'école élémentaire a demandé à fréquenter la médiathèque 1 fois par semaine au lieu d'une fois par quinzaine. L'accord est donné et la mise en place se fera à compter du 1^{er} décembre 2022.
- Une nouvelle association est domiciliée à Saint Georges. Les statuts et divers documents ont été transmis en mairie pour validation. La mise à jour des tracts des associations 2023 sera réalisée courant décembre.
- La cérémonie de remise des médailles Jeunesse, Sports et Engagement Associatif 2022 se déroulera le 14 décembre 2022 à la Préfecture de l'Yonne. Les invitations parviendront directement aux personnes concernées par cette remise.
- Monsieur Aurélien HELLÉ indique que, pour la Corrida de Saint-Georges du 25 novembre 2022, 100 candidats sont déjà inscrits. Il rappelle que les inscriptions sont toujours possibles et peuvent se faire directement sur place.
L'éclairage des illuminations de fin d'année se fera à compter du vendredi 25 novembre 2022.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Anne-Sophie DA COSTA :

La commission Menus s'est tenue en mairie le 25 octobre.

PEJ :

Le Pôle Enfance Jeunesse sera fermé la 2^{ème} semaine des vacances scolaires de Noël, du 26 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023.

Après avis auprès des parents, la structure suivra le rythme des vacances et sera également fermée le 02 janvier 2023.

ECOLE :

L'école élémentaire sera évaluée début janvier 2023. Ce sera la 1^{ère} école du Département.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

Communication :

- Le Clin d'œil a été distribué par des élus et des bénévoles ; la personne qui le fait habituellement n'étant pas disponible. Il convient de trouver une nouvelle personne : attache sera prise auprès de la Communauté d'Agglomération ou des communes alentour.
- Le Guide Pratique est en cours de correction avec Christian VEILLAT ; un point a été fait avec le service comptabilité pour les publicités.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- Face à la recrudescence des incivilités dans les transports de bus, surtout ligne 5 le mercredi midi, la Police Nationale et le contrôleur sont intervenus pour indiquer la conduite à tenir. L'ADATEEP (Association Départementale pour l'Amélioration des Transports Éducatifs de l'Enseignement Public), la Police Municipale et le collège mettront en place des ateliers de prévention en janvier 2023 avec les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, public particulièrement sensible à ces incivilités. Pour cette occasion, la société TRANSDEV mettra un bus à disposition.
- Le 30 novembre 2022, au Centre Culturel, se tiendra un atelier « Opération Tranquillité Seniors » pour la sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de risque de cambriolages et démarchages, avec l'intervention de la Police Nationale et Municipale.
- Il est à déplorer des vols récurrents de fleurs au cimetière en période de Toussaint.
- La prochaine réunion GPO (Groupes de Partenariat Opérationnels) se tiendra le 29 novembre dans les locaux de la Police Nationale.
- Monsieur Sébastien HALM, nouveau directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) est venu en mairie se présenter et s'informer sur la Commune.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

- Bilan de la réunion « au commission locale d'énergie » du 04 novembre 2022 :
 - o Le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) va mettre en place un portail permettant aux communes de consulter en temps réel leur dossier d'affaire (demande de travaux, suivi des travaux...).
 - o Ce portail sera opérationnel fin du 2^{ème} trimestre 2023. Le géoréférencement du parc d'éclairage public sur notre commune débutera début 2023.
 - o 126 bornes de recharge électrique sont installées dans le département, 8 bornes de recharge « ultra rapide », d'une puissance comprise entre 120 et 160 kW seront installées en 2023 dans l'Yonne.
 - o A compter du 1^{er} janvier 2023, toutes les bornes de recharge du SDEY seront payantes pour les usagers.
 - o Un point est fait concernant l'achat d'énergies groupées. La commune n'est pas concernée puisqu'elle est déjà engagée avec un marché groupé UGAP.
- Rénovation et isolation de la toiture de la mairie :
 - o Les travaux se poursuivent. L'entreprise Dury a fait une déclaration de sinistre suite à l'inondation du service administratif du 20 octobre 2022.
- Espace du Moulin :
 - o L'entreprise ETPB a changé la pompe permettant la récupération des eaux pluviales, encore sous garantie.
- Visite de l'usine de méthanisation à Germigny le 08 novembre 2022 :
 - o Invités à l'initiative de GRDF, 4 élus de la Commune sont allés visiter le site.
- Bâtiments communaux :

- Comme chaque année, des prélèvements légionnelles ont été effectués le 17 novembre 2022 par Eiffage Energie.
- Parc d'éclairage public :
 - Des problèmes de maintenance sont encore à noter : des luminaires en fonctionnement continu le jour, des sections de rues entières dans le noir.
 - Le logiciel COMETA est en cours de maintenance. L'application COMETA AS4 est installée sur smartphone (un élu et le responsable des services techniques). Le système COMETA AS4 sera installé par le SDEY sur le micro-ordinateur du responsable des services techniques lorsque tous les réglages seront opérationnels. Une formation par le SDEY est à prévoir.
- Cheminement doux de Saint-Georges vers Montmercy :
 - Pour ne pas retarder l'enfouissement de la ligne Haute Tension, Enedis a trouvé une solution technique permettant d'éviter un achat de poste de distribution public dont les délais de livraison sont estimés à 1an.
 - Par ailleurs, il est important que les usagers impactés par une convention de servitude la retournent dûment signée le plus rapidement possible afin de ne pas retarder le projet.
 - Pour conserver les subventions, les travaux doivent être terminés fin avril.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

- La nomenclature comptable change au 1^{er} janvier 2023 : passage de la M14 à la M57 :
 - Harmonisation des règles et du plan comptable car nomenclature unique quel que soit le niveau de collectivités : commune, département, région ...
 - Fongibilité = Souplesse : Le conseil municipal, peut autoriser (par délibération prise lors du vote du BP) l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors 012 Charges de personnel), (Fin des délibérations ponctuelles, informations au conseil)

Pourcentage porté dans la maquette budgétaire

Vote du pourcentage chaque année

- Les chapitres « Dépenses imprévues » n'existeront plus.
- Les amortissements au prorata temporis, c'est à dire amortissement dès date de mise en service ou par défaut date du mandatement.
- Point comptable : les balances ont été présentés pour chaque budget, par section.
 - Pour le budget principal, les investissements sont bien suivis. Pour 2023, le conseil municipal devra se positionner sur l'ordre de réalisation des projets en fonction l'état d'avancement des dossiers et le plan de financement
En 2023, une attention particulière devra se faire pour la section Fonctionnement pour cause de baisse des dotations, fin de la taxe d'habitation, hausse des charges du personnel, hausses générées par l'inflation ...
En 2023, le budget du Pôle Enfance Jeunesse sera moins contraint que les 2 années précédentes.
 - En décembre 2022, sur le budget Vierge de Celle, le remboursement de l'emprunt sera effectif grâce aux ventes de terrain et à la trésorerie saine.
- Réunion du Pôle Métropolitain Bourgogne Sud Champagne Portes de Paris
Suite au décès de Madame Marie-Louise FORT, Monsieur Stéphane MARTINELLI a été élu Président ; ses vice-présidents sont Messieurs François BAROIN, Crescent MARAULT et Marc BOTIN.

PERSONNEL / Michel DUCROUX :

- Monsieur Clément GUIDEZ a intégré l'équipe du Pôle Enfance Jeunesse au poste de responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), à temps complet.

CCAS / Gérard PORA

A participé :

- Le 20 octobre 2022, à Auxerre-Expo, à la Commission environnement concernant la désertification des vétérinaires
- Le 2 novembre, tournée de remise des factures pour les bénéficiaires des repas
- Le 15 novembre Assemblée Générale du CNAS à JOIGNY
- Le 17 novembre rencontre avec Mme PICARD, qui gère les cas de personnes nécessiteuses ayant besoin de toute aide
- Gérard PORA indique que les publicités et la peinture de la navette sont en mauvais état. Michel DUCROUX explique qu'un établissement de démarchage privé avait sollicité les artisans et commerçants de St-Georges, ce qui a permis de financer en partie cette navette, mais le contrat n'a pas été renouvelé ensuite, du fait du prix. Le véhicule appartient à la mairie, il est souhaitable de solliciter des devis pour refaire la peinture, et réfléchir comment la financer avec des nouveaux partenaires

GRUPE DE TRAVAIL DES ESPACES LUDIQUES ET SPORTIFS DU RÛ DE BAULCHE / Frédéric GRACIA

- Le groupe de travail se réunira le 8 décembre afin d'évoquer les propositions et améliorations du parc de loisirs.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP.	BIEN
DIA 2200059	12/10/2022	11 avenue de la Paix	3 620	B/TP
DIA 2200060	14/10/2022	450 rue des Champs Bardeaux	718	B/TP
DIA 2200061	24/10/2022	rue de la Tour	582	NB
DIA 2200062	27/10/2022	3 avenue de l'Europe	10 580	B/TP
DIA 2200063	31/10/2022	7 B rue de Champagne	581	B/TP
DIA 2200064	03/11/2022	125 rue du Luxembourg	639	B/TP

Informations du Maire

- Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en janvier 2023. La commune recherche des agents recenseurs.
- Lors du conseil des maires du 14 novembre 2022, il a été présenté le Pacte financier de solidarités et d'avenir de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : le budget est sous-tension, impacté par l'inflation. Plusieurs objectifs sont envisagés, notamment l'organisation du partage de la fiscalité du territoire avec l'instauration d'un taux foncier sur les propriétés bâties (particuliers et entreprises), afin d'équilibrer le budget. Le vote aura le jeudi 24 novembre au Conseil Communautaire. Yannick Barbotte indique que l'Etat procédera à une augmentation des bases taxables de 7 % en 2023. Christiane GALLON indique qu'il faudra bien informer les administrés, en cas de vote par la Communauté de l'Auxerrois, que cette augmentation est communautaire et non communale. Madame le Maire rappelle que le programme de la mandature n'envisageait pas d'augmentation fiscale communale, dans la mesure du possible.

Questions diverses

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.